



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Ligue Ile de France
COMITE FFPJP DE L'ESSONNE



COUPE PROMOTION DES CLUBS DE 'ESSONNE

REGLEMENT

(2015/2016)

Généralités

Ce règlement tient compte du règlement de la coupe de France des clubs et a pour but de donner toutes les directives pour l'organisation de la Coupe de l'Essonne des clubs.

Article 1 - Participation

La participation à la coupe de l'Essonne des clubs est facultative et gratuite ; elle est ouverte à toutes les associations régulièrement affiliées auprès du Comité de l'Essonne.
Une seule équipe de huit joueurs peut être engagée pour une même association.

Article 2 - Organisation

Les tirages au sort et la centralisation des résultats sont faits au Comité.

Règlement administratif

Article 3 - Récompenses

Le Comité de l'Essonne récompensera les équipes finalistes lors de la finale.

Article 4 - Tenue des joueurs

Pour la finale de la coupe, les 8 joueurs devront porter la **tenue homogène club** permettant d'identifier le club (écusson ou flocage)
Le port de tenue publicitaire est toléré, tout en respectant les textes réglementaires en vigueur.

Article 5 - Délégation

Les joueurs du club seront placés sous la responsabilité d'un délégué, **non joueur, issu du Comité directeur de l'association.**

Règlement sportif

Article 6 - Déroulement de la compétition

a) tirage au sort :

- le tirage au sort des clubs devant se rencontrer sera effectué par le Comité.
- l'association tirée en premier recevra ; elle devra fournir un arbitre officiel si l'équipe reçue en fait la demande.
- le tirage au sort des parties s'effectuera avant le début de chaque phase (dans l'ordre : tête-à-tête, doublette, triplette)
- le responsable du club constituera la composition des équipes avant chaque début de partie (dans l'ordre : tête-à-tête, doublette, triplette) et donc inscrire les joueuses ou joueurs participants sur la feuille de composition des équipes.



106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY
☎ : 01.64.57.31.71 – @ : cd91@petranque.fr
site : <http://www.blogpetanque.com/cd91-petanque>
SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Ligue Ile de France
COMITE FFPJP DE L'ESSONNE

b) jeux :

- la compétition se déroulera par élimination directe sur une journée et non en parties aller-retour.
- Un total de 11 parties sera effectué :
 - 6 parties en tête-à-tête,
 - 3 parties en doublette, dont une doublette mixte
 - 2 parties en triplette dont une triplette mixte
- les parties d'un même cycle doivent toutes commencer simultanément.
- l'ordre des rencontres est le suivant :
 1. tête-à-tête
 2. doublettes
 3. triplettes

c) points

- il sera attribué un total de 31 points
- 2 points par TAT = 12 points
- 3 points par doublette = 9 points
- 5 points par triplette = 10 points

- en aucun cas, il ne pourra y avoir des clubs à égalité de points à l'issue de la rencontre. Le club qualifié sera connu dès la fin des 11 parties.

d) Jury

Un jury sera mis en place. Il sera composé de 3 personnes (délégués des clubs et arbitre)

Article 7 - Composition de l'équipe

- l'équipe sera composée de 8 joueurs licenciés FFPJP, toutes catégories confondues (sauf les catégories benjamins et minimes) dont au minimum une féminine appartenant à la même association. La féminine devra obligatoirement être junior ou senior. **La Coupe de l'Essonne est réservée uniquement aux joueurs PROMOTION.**
- **Les licences devront être à jour au 1^{er} janvier de l'année en cours**
- rien n'interdit aux clubs d'intégrer dans leurs équipes autant de féminines et de juniors qu'ils le souhaitent. La féminine pourra être junior.
- le remplacement ou le rajout d'un joueur est interdit après le dépôt de la feuille de composition des équipes à la table de contrôle. En cas de forfait, l'équipe ou les équipes en cause perdront d'office un TAT. Ils pourront jouer les autres parties avec un joueur en moins mais non avec des boules supplémentaires
- la composition d'une équipe n'est pas figée pour toute la compétition. Elle peut être modifiée à chaque tour de qualification.
- un seul joueur muté « hors département » et pour quelque motif que ce soit, pourra être intégré dans l'équipe.
- il n'y a pas de restriction quant à la nationalité des joueurs composant l'équipe.
- il n'y a pas de rendement de points.
- dans les cycles doublettes et triplettes, un remplacement peut-être effectué en cours de partie. La féminine ne peut-être joueur remplacée que par une féminine, Le remplacement



106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY
☎ : 01.64.57.31.71 – @ : cd91@petranque.fr
site : <http://www.blogpetanque.com/cd91-petanque>
SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Ligue Ile de France
COMITE FFPJP DE L'ESSONNE

devra être opéré entre deux mènes et être signalé au coach de l'équipe adverse ainsi qu'à l'arbitre.

Licences

Les 8 licences, validées pour l'année en cours, des joueurs participants devront être déposées à la table de contrôle avant le début de la compétition ou présenté le listing GESLICO délivré par le comité.

Feuille de composition des équipes

La feuille de composition des équipes devra être déposée à la table de contrôle au début de la compétition.

La composition des équipes devra être déposée à la table de contrôle avant le début de chaque partie (dans l'ordre : TAT, doublette, triplète)

Rapport de concours

Le rapport de concours constitué des feuilles de résultats et de composition des équipes est à envoyé par le club recevant le 1^{er} jour ouvrable suivant la rencontre au Président du Comité départemental pour permettre le tirage des tours suivants. (de préférence par mail)

Même en cas de forfait, de l'une ou de l'autre des équipes, le club recevant a la charge de faire suivre la feuille de match au Comité.

Article 8 - Financement

- a) frais d'engagement des clubs à la compétition : gratuit
- b) frais d'engagement des joueurs à la compétition : gratuits
- c) frais d'arbitrage : à la charge du club organisateur sur la base d'une indemnité de ligue.

Article 9 - Sanction

En cas de manquement à un de ces articles, le club se verra disqualifié immédiatement de la compétition.

Règlement adopté lors de la commission sportive du 03 Novembre 2015
et approuvé en comité directeur le 06 Novembre 2015.

La Direction sportive du CD 91



106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY
☎ : 01.64.57.31.71 – @ : cd91@petranque.fr
site : <http://www.blogpetanque.com/cd91-petanque>
SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z

